



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE

La qualité au fil de l'eau

SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIÈGE

Peyre Souille - 514 route de Nailloux - 31560 MONTGEARD

☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 031-200079804-20231214-D2023_53-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/53

L'an deux mille vingt-trois, et le 14 décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, à l'usine d'eau potable sur la commune de Calmont (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Aurélie CANTIE, Joël CAZAJUS, Michel DEL PONTE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Patrick BECOURT, Serge BERENGUER, Henri-Pierre BRANCOURT, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Christophe DEMESSANCE, Christophe FREZOU, Didier LAURENS, Dominique MARQUET, Guy MERCADIE, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MARTY

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE « PIECES RESEAU » 2024

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la fourniture de pièces réseau pour l'année 2024, un appel d'offres a été lancé par lot, soit neuf (9) lots permettant l'attribution de neuf (9) marchés. Les candidats ont pu présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Sept (7) entreprises ont remis des offres :

- SOVAL (lots n°1,2 3, 5, 6, 8 et 9)
- MTP (lots n°3, 6, 7 et 9)
- PUM (lots n° 1,3 ,4, 8 et 9)
- NEMSO (lots n° 1, 2, 3,5, 6, 7, 8 et 9)
- FRANS BONHOMME (lots n°1 et 7)
- BERNARD PAGES (lots n°4, n°7 et n°9),
- Entreprise LIBAUD (lots n°1 et 2).

Après analyse des offres et selon les critères de choix du règlement de la consultation, et après avis de la commission des marchés en date du 14 décembre 2023, Monsieur le Président propose de retenir :

- **LOT N°1 – PIECES LAITON** : PUM – montant maximum 75 000 € HT
- **LOT N°2 – PIECES FONTE** : SOVAL – montant maximum 25 000 € HT
- **LOT N°3 – PIECES POUR BRANCHEMENTS** : NEMSO – montant maximum 90 000 € HT
- **LOT N°4 – CANALISATIONS PEHD PVC 16 BARS** : PUM – montant maximum 40 000 € HT
- **LOT N°5 – PIECES DE REPARATION ET D’ASSEMBLAGE** : SOVAL – montant maximum 25 000 € HT
- **LOT N°6 – NICHES A COMPTEUR ET REGARDS BETON** : NEMSO - montant maximum 60 000 € HT
- **LOT N°7 – BORNES A INCENDIE** : MTP – montant maximum 36 000 € HT
- **LOT N°8 – PROTECTION DU RESEAU ET SECTIONNEMENT** : SOVAL – montant maximum 25 000 € HT
- **LOT N°9 – CANALISATIONS FONTE** : MTP – montant maximum 40 000 € HT

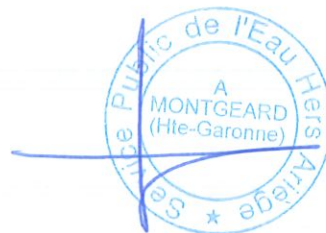
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité décide à l’unanimité :

- d’approuver la proposition telle que présentée,
- d’autoriser Monsieur le Président à signer l’accord cadre à bons de commande « pièces de réseau » par lot avec les divers fournisseurs ainsi que toutes pièces associées.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Président
Jean-Louis RÉMY



Le Président informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.